



CONSTRUIRE
LA PERFORMANCE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'INGÉNIEURS DE MÉCANIQUE
ÉNERGÉTIQUE DE VALENCIENNES

Le Mont Houy - B.P. 311
F 59304 VALENCIENNES CEDEX/FRANCE
Téléphone 03 27 14 12 02
Télécopie 03 27 14 12 00
Email : ensimev@univ-valenciennes.fr
<http://www.univ-valenciennes.fr/ensimev>



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MARDI 24 OCTOBRE 2000**

Etaient Présents :

Collège A : Mme DUCRUET, MM. COUTELLIER, DESMET, FLAMME, LEPOUTRE, ROUVAEN

Collège B : Melle SADAUNE, MM. CAVEL, GALLO, PHILIPPE, ROGER, VALDES, WATREMEZ.

Collège C : Mme BLANCHARD, MM. DELACOURT, HAINE

Collège des Usagers : Melle GUISET, M. MORIN

Collège des Personnalités extérieures : Mme HOSTALIER, MM. BASTIEN, BINET DE VAUXCLAIRS, DERVILLE, DHENNAIN, DURETZ, JONCQUEL, KREBS, LEFLAIVE

Membres invités permanents : MM. DELEBARRE, DARRAS, LUC, RAVALARD

Etaient Excusés :

MM. KACZMAREK, WIART

Ont donné pouvoir :

M. FROHLY à M. DESMET

M. FRANCOIS à M. DURETZ

M. HAMEL à M. BINET

M. CAILLERET à M. BINET

M. JACHNA à M. DERVILLE

Mme PATAULT à M. DERVILLE

M. MARGUET à M. KREBS

M. MOUTEL à Melle GUISET

--oOo--

Le quorum étant atteint le Président BINET ouvre la séance.

I - COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 JUIN 2000

Rajouter à la liste des présents : Melle Sadaune.

Le compte rendu tel que modifié est adopté.

II - BILAN DE RENTREE

Le bilan de la rentrée 2000 est présenté par Monsieur LUC (Annexe 1).

III - DBM

Monsieur DELEBARRE présente le projet de DBM de transfert.

Il s'agit d'une DBM de transfert de rubrique, due à une surestimation lors du budget initial de la ligne heures complémentaires, et d'une DBM de rattachement d'une convention suite à la nomination de Daniel COUTELLIER comme Directeur Général du groupement PRIMECA.

Pour étayer cette DBM de rattachement, Mr Coutellier procède à une présentation du Groupement PRIMECA (Annexe 2).

A l'issue de la présentation, le conseil vote la DBM à l'unanimité.

IV - Règlement de scolarité.

Les propositions de modifications apportées au règlement de scolarité portent sur les articles suivants :

Article 11 :

- concerne le choix d'option des élèves pour la 3^{ème} année. Habituellement les élèves préparent eux mêmes une proposition de répartition parmi les options. S'ils n'arrivent pas à proposer cette répartition la moyenne générale de première session est le critère retenu.

Article 12 :

- il s'agit de rajouter la spécialité Energétique.

Article 15 :

Concerne le niveau de certification en anglais.

Le règlement de scolarité prévoit l'exigence du Cambridge First Certificate (CFC).

La modification porte sur l'introduction de l'obtention du TOEIC (niveau 750). Cette modification correspond à une mise en phase entre la demande industrielle et la demande des étudiants.

La fin de cet article comporte un ajout important et concerne l'officialisation de la pratique habituellement tolérée, qui consistait à valider les séjours de longue durée à l'étranger pour obtenir l'équivalence du CFC.

De plus, l'obtention du TOEIC 750 ou du CFC et celle d'un autre diplôme de niveau supérieur au TOEIC 750 ou au CFC, à l'exclusion de l'équivalence citée ci-dessus, donnera lieu à une seule et unique bonification qui sera précisée dans l'article 26.

Cet article sera complété en fonction des remarques de la commission vie interne rappelées par Melle GUISET, et qui concerne la bonification attribuée à un étudiant qui a effectué un cursus à l'étranger.

Article 26 :

Cet article concerne les bonifications. Il est modifié en fonction des éléments précisés pour l'article 15.

Article 28 :

La modification concerne les étudiants redoublants et sur la liste des épreuves supplémentaires qu'ils auront à repasser au cours du second semestre.

Toutes les modifications apportées au règlement de scolarité sont approuvées à l'unanimité (Annexe 3).

V - Coefficients pour 2000-2001

Pas de modifications particulières par rapport à l'existant des années précédentes.

Pour la sous option IEAM, il convient de lire « Ingénierie Electronique Appliquée à la Mécanique » et non Ingénierie Mécanique Appliquée à la Mécanique.

Les coefficients sont approuvés à l'unanimité.

VI - Liste des vacataires

Approuvée à l'unanimité.

VII - Rapprochement des Ecoles

Mr Ravalard précise qu'il ne s'agit pas de revenir sur ce qui a été présenté lors des précédents conseils, mais de faire le point sur les réflexions engagées et sur les éléments nouveaux :

- d'une part, le projet de statuts qui a été rédigé pour fournir un mode d'emploi du fonctionnement de la nouvelle école. Le document présenté est un document informatif et il ne s'agit pas aujourd'hui de se prononcer sur les statuts de la future école.
- le document transmis avec l'invitation au conseil présente un certain nombre d'informations pédagogiques, en particulier sur les spécialités qui étaient envisagées : 3 spécialités pour

l'essentiel de l'EIGIP (informatique industrielle, maintenance industrielle et productique), et, au niveau de l'ENSIMEV (aujourd'hui il n'y a pas de spécialité) la nécessité de prévoir un recrutement spécifique pour la Mécatronique a amené le projet à cinq spécialités (2 pour l'ENSIMEV : Mécatronique et Mécanique Energétique).

Mr Ravalard précise que lors d'une discussion avec les collègues, il n'y a pas eu unanimité sur cette question, et qu'il a décidé de modifier le document présenté en retirant les spécialités (annexe 4).

Mr Ravalard propose donc au conseil de voter sur le principe de création de l'école, un prochain conseil devant avoir lieu en janvier pour débattre des détails du fonctionnement pédagogique.

La discussion amène Mr Ravalard à confirmer que le schéma pédagogique présenté dans le document n'est valable que pour la période allant de 2001 (création de l'école) jusqu'à la mise en place des départements (à définir).

Résultats du vote :

31 Oui 2 Non 3 Abstentions

Le principe de la création de la nouvelle école est donc adoptée.

VIII - Campus Numérique

Le Projet de création d'un Institut Ouvert, lancé dans le cadre d'un appel d'offres Campus Numérique lancé par le Ministère est présenté par Daniel Coutellier (Annexe 5).

Le projet est approuvé.

IX - Poste PAST

Le renouvellement sur le post de PAST de Mr Cailleau, responsable des relations extérieures de l'Ecole est approuvé à l'unanimité avec l'indice nouveau majoré de 315.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos.